

La Porte du Hainaut

Communauté
d'Agglomération



LA PORTE DU HAINAUT VOUS
ACCOMPAGNE VERS LES
MOBILITÉS DÉCARBONÉES.

AIDE EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES 2026



QUELS SONT LES TYPES DE VÉHICULES CONCERNÉS ?



VÉLO CLASSIQUE
(HORS VTT, COURSE ET BMX)

NEUF : Jusqu'à 150€
OCCASION : Jusqu'à 100€



VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
(HORS VTT, COURSE ET BMX)

NEUF : Jusqu'à 300€
OCCASION : Jusqu'à 150€



VÉLO CARGO
(À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE)

NEUF : Jusqu'à 400€
OCCASION : Jusqu'à 200€



VÉLO CARGO CLASSIQUE

NEUF : Jusqu'à 200€
OCCASION : Jusqu'à 100€



Jusqu'à
100€*

Pour faire réparer ou réviser votre vélo chez un professionnel



Jusqu'à
40€*

Équipez-vous pour rouler en sécurité ou transporter plus facilement

- Cette aide à la réparation de 100€ est cumulable avec l'aide à l'acquisition et le bonus de 40 € pour l'achat d'équipements de sécurité. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources. Elle est limitée à une par foyer et par an, et devra être produite sur la base d'une facture détaillée, chez un réparateur du Valenciennois.



SOUS QUELLES CONDITIONS ?



- Être majeur,
- Être domicilié dans l'une de nos 47 communes,
- La réparation ou l'achat doit être effectué à partir du **1er janvier 2026**,
- La réparation ou l'achat doit être réalisé chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes,
- L'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport doit être simultané avec la réparation ou l'acquisition d'un vélo et devra figurer sur la même facture.

DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

Facture de fournisseur d'énergie, quittance de loyer, facture de téléphone mobile..



PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO

Carte d'identité, carte de séjour ou passeport en cours de validité



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Seulement si acquisition



FACTURE ACQUITÉE AU NOM DE L'ACHETEUR

avec les caractéristiques du véhicule acheté



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au nom du demandeur



RENDEZ-VOUS SUR LE SITE



INSCRIVEZ-VOUS SUR
NOTRE PLATEFORME

**Vous rencontrez des difficultés
avec la plateforme ?
Contactez le service inclusion numérique**

03 27 09 92 81
numerique@agglo-porteduhainaut.fr

Dans la limite de 50 % du prix d'achat du véhicule.

Dans la limite de 100€ pour une réparation de vélo.

Dans la limite de 40€ d'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport

Sur l'année 2026, aide accordée sous réserve d'éligibilité et dans la limite de l'enveloppe financière 2026.

Le véhicule doit être pour adulte ou adolescent de + de 16 ans.

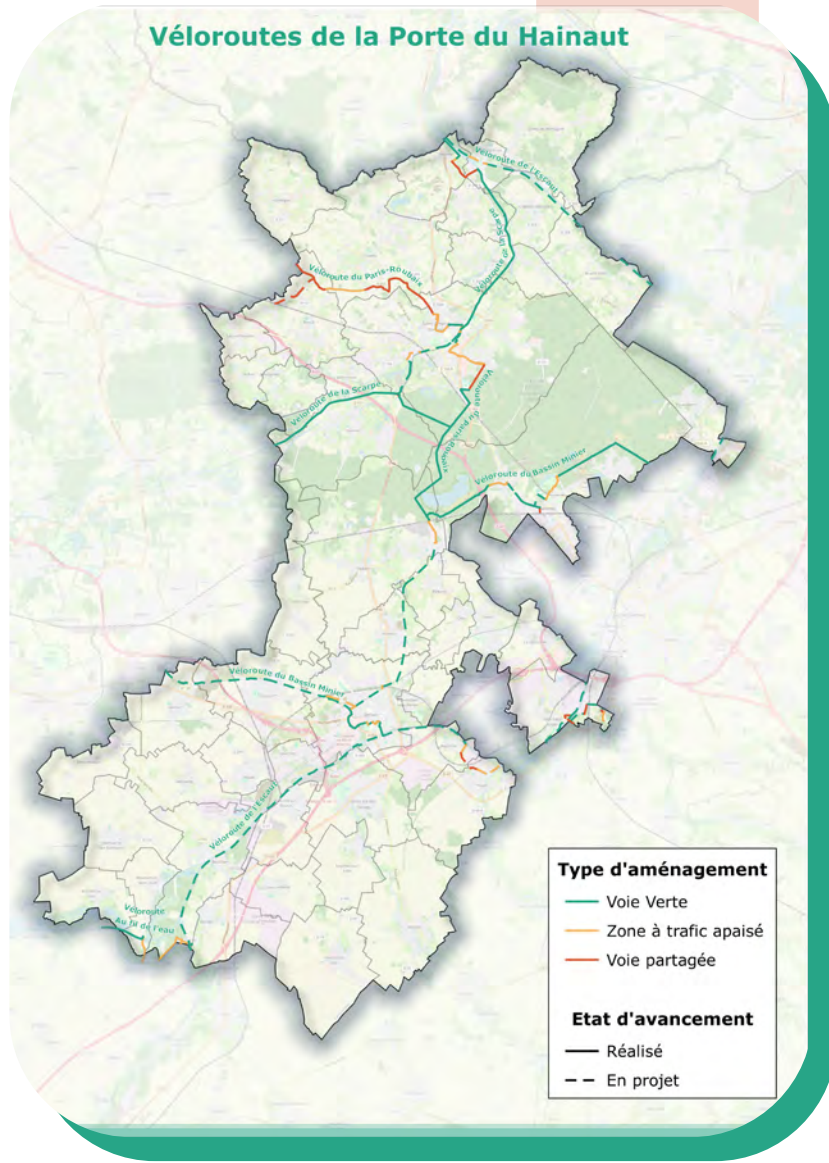
Sont exclus de cette aide, les vélos à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) et les trottinettes électriques.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention, une seule aide sera octroyée par an et par foyer. Si vous avez déjà bénéficié de ce dispositif, seule une autre personne de votre foyer peut en bénéficier.

Les pièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué sur la facture.

Consultez
les véloroutes
du territoire



La **Porte**
du **hainaut**
Communauté
d'Agglomération



Suivez-nous sur nos réseaux

